Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213502313-20251127-77_2025-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

C O M M U N E

de

P O L I G N É

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 27 NOVEMBRE à 19h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11
présents :..... 6
votants :..... 10

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - G. DESCHAMPS – V. MAIRESSE - F. HOUSSAIS - J. VILLERIO
REPRESENTÉS : P. THOMAS pouvoir à G. RINFRAY,
M. GAILLARD pouvoir à G. DESCHAMPS,
S. COULAIS pouvoir à V. MAIRESSE, S. PARENT V. pouvoir à C. ALLAIN
EXCUSES : S. TARDIF

C.ALLAIN a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 20/11/2025

DÉLIBÉRATION N° 77-2025 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ECOLE POUR UNE CLASSE DECOUVERTE

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande de subvention de la directrice de l'école publique, Les Asphodèles, et des enseignantes pour l'organisation d'une classe de découverte au cours de l'année 2025/2026.
Le coût est estimé à 241 € / élève.
La directrice pense que 50 € seront financés entre l'USEP et l'APE et qu'un reste à charge est à prévoir de 191 € / élève.
Au regard des subventions attribuées les années précédentes et notamment pour la réalisation de la fresque, il est proposé de verser 50 € par élève au titre de ce voyage.
Il y lieu de se prononcer sur le versement d'une subvention sachant que le nombre d'élèves concernés par la classe de découverte est de 46.

Après échanges et discussions, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Décide** de verser **50 euros par élève, soit 2300 euros** pour l'organisation d'une classe de découverte au cours de l'année 2025/2026.
- **Dit que** cette somme sera versée sur présentation de justificatifs.
- **Dit que** des crédits seront ouverts sur le budget 2026.
- **Mandate** M. Le Maire pour verser la somme auprès de l'USEP les Asphodèles.

Fait et délibéré à Poligné

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Guy RINFRAY